



L'ADM 81 recrute un(e) Juriste en droit Public

L'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn (ADM 81), œuvre quotidiennement au service des collectivités territoriales tarnaises et de ses élus. Elle offre aux élus des services en matière de formations, d'assistance et de conseil dans les domaines tels que les finances et la fiscalité, le numérique, ou encore le juridique.

Au sein de l'ADM 81, le service juridique a vocation à répondre aux sollicitations des collectivités concernant les difficultés juridiques que celles-ci peuvent rencontrer dans leur gestion quotidienne, ainsi que dans le montage de leurs projets. Les matières principalement traités touchent au droit public, mais le service juridique est également amené à traiter des questions relatives au droit privé.

Missions du poste

Sous l'autorité de la Responsable des Affaires Juridiques, le Chargé d'affaires juridiques sera affecté à mi-temps sur chacun des deux services suivants :

POLE JURIDIQUE

Le Service juridique est sollicité sur des domaines très variés : domaine public et privé, statut de l'élu et conseil municipal, intercommunalité et transferts de compétences, marchés publics, élections, état civil, biens communaux, voirie, environnement, urbanisme, école, culture, funéraire et cimetière, pouvoirs de police, responsabilités, contentieux, baux commerciaux et d'habitation, gestion des animaux, action sociale, gestion des réseaux, etc.

- Chargé de mission sous la responsabilité de la responsable du service juridique ;
- Conseil aux collectivités dans tous les domaines intéressant leurs compétences ;
- Rédaction de notes ou de guides juridiques, ainsi que d'articles sur des actualités juridiques ;
- Participation à des sessions d'information sur des thèmes ponctuels à la demande des élus.

POLE NUMERIQUE

Tout organisme public qui traite des données à caractère personnel est dans l'obligation de se conformer au RGPD, et toutes les collectivités doivent désigner un délégué à la protection des données (DPO). L'ADM 81 propose un service de DPO mutualisé, c'est-à-dire un accompagnement personnalisé des collectivités dans leur mise en conformité au RGPD, tout en mettant en place mesures visant à protéger leurs données personnelles, via des mesures de

cybersécurité. L'absence de formation RGPD n'est pas rédhibitoire, en revanche il est attendu une ouverture d'esprit et un intérêt pour le domaine du numérique. Une formation vous sera dispensée par notre chargée à la protection des données.

- Renfort du pôle numérique sur des questions relatives à la protection des données personnelles.
- Lien entre le service juridique et le service RGPD

Profil recherché et poste

- Master 2 en droit Public ou droit des collectivités territoriales, profil généraliste (Bac +5)
- Première expérience en collectivité territoriale appréciée
- Grande capacité d'adaptation sur différentes matières juridiques, et appétence pour la protection des données personnelles

Compétences attendues :

- bonne connaissance de l'environnement des collectivités territoriales
- capacité d'adaptation et de polyvalence sur différentes composantes du Droit ;
- implication, rigueur, dynamisme, sens de l'organisation, du contact et travail en équipe ;
- maîtrise des outils informatiques ;
- aisance rédactionnelle et orale.

Poste à pourvoir :

- CDD de 1 an, renouvelable, pouvant déboucher sur un emploi permanent.
- 35h temps hebdomadaire
- Permis B à prévoir - déplacements dans le Tarn
- Réunions ponctuelles en soirée possibles

Lettre de motivation et CV à l'attention de Monsieur le Président, adressés à Aurélie RAGARU, Responsable des affaires juridiques, à l'adresse mail suivante : aurelie.ragaru@maires81.asso.fr **avant le 23 Janvier 2022.**